

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du lundi 24 juin 2024****2024 - 106****NOMBRE DE MEMBRES**

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération : **22**

Date de la convocation : **18/06/2024**Date d'affichage : **18/06/2024**

*L'an Deux Mil Vingt-quatre et le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, ETIENNE, CONSTANTIN, CHAUPRADE, HOURQUET, LAGRASSE, DARRACQ, MARIMPOUY, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

M. SEIRACQ a donné procuration à M. VILATON

M. GATUINGT a donné procuration à M. FOURNET

*Absent : **M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **Jean-Jacques LAHONTAN***

OBJET :**FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DU GRAND DAX POUR LA
RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI DES COMMUNES**

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 février 2020 portant approbation du règlement d'attribution du fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes du Grand Dax.

CONSIDERANT que le programme des travaux pour la rénovation énergétique du « foyer rural » permet la valorisation de patrimoine, domaine du fond de concours.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



SOLLICITE la Communauté d'Agglomération du Grand Dax
participation au financement de l'amélioration de la performance
énergétique du « foyer rural »

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération
(dossier de demande de fonds de concours, convention d'attribution, etc).

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **05 juillet 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240624 – DE2024106
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).